



Lundi 10 mai 2021

Objet : demande d'audience urgente

Monsieur le Recteur

La situation de crise sanitaire que nous traversons mobilise beaucoup les psychologues de l'Éducation nationale. En effet, les effets psychologiques de la pandémie, les nombreux changements survenus dans les écoles et les établissements déstabilisent les enfants et les adolescents, affaiblissent les repères et font naître de l'anxiété, une difficulté à se concentrer sur les apprentissages et à se projeter dans un parcours d'orientation dont le sens tend à se perdre. Les demandes d'aide et les situations critiques ont très sensiblement augmenté, et les saisines MDPH continuent de se multiplier.

Les psychologues de l'Éducation nationale s'efforcent d'apporter toute l'aide nécessaire aux élèves et à leur famille, ainsi qu'aux équipes pédagogiques.

Néanmoins, le sentiment d'isolement et l'absence d'échanges collectifs se font négativement sentir dans cette période, plus encore dans le premier degré où nos collègues ne peuvent s'appuyer sur la structure du CIO comme dans le second degré, et où nombre de RASED sont affaiblis.

Nous rappelons que la circulaire du 28 avril 2017 donne pour mission aux directrices et directeurs de CIO de favoriser « le travail de coordination entre psychologues de l'EN des deux spécialités, en particulier pour faciliter les transitions entre cycles et dans la liaison école/collège ». Or, cette coordination est loin d'être régulière et effective sur le terrain, et n'est pas suffisamment soutenue selon nous par les autorités hiérarchiques.

Alors que dans le second degré, les CPE et les professeurs documentalistes bénéficient de la possibilité de se réunir sur leur district afin d'échanger sur leur actualité professionnelle et leurs actions, cette possibilité n'a pas été ouverte aux psychologues de l'Éducation nationale du premier degré (Éducation, développement, apprentissages).

Nous souhaitons envisager avec vous les modalités permettant aux PsyEN de renforcer leur professionnalité en appui sur un travail collectif plus soutenu.

Nous considérons que la formation continue constitue une ressource essentielle, tant pour ses apports théoriques et méthodologiques que pour les échanges qu'elle permet. Or, la circulaire du 23 septembre 2019 crée un conseil académique de la formation continue concernant les personnels du premier comme du second degré.

Ceci a donné lieu dans certaines académies à la création d'un groupe académique réunissant des PsyEN du premier degré (EDA) et du second degré (EDO : Éducation, développement, conseil en orientation scolaire et professionnel), afin d'examiner les besoins de formation continue exprimés par les personnels et les propositions de cahier des charges qui peuvent en découler.

Nous pensons qu'il est nécessaire que ces dispositions soient prises d'urgence dans notre académie, et souhaitons échanger sur ce point avec vous.

Depuis le 17 mai 2020, les CIO restent ouverts au public, y compris pendant les vacances scolaires, quelles que soient les mesures mises en œuvre dans tous les autres services et établissements de l'EN (distanciel, fermeture...) Les CIO et les psychologues EDO sont mis en première ligne pour accueillir en présentiel les élèves et leurs familles.

Cependant, la plupart des CIO de notre académie sont en butte à des difficultés matérielles qui entravent leur fonctionnement au quotidien et que la crise sanitaire a amplifiées au point que dans plusieurs CIO, les personnels ne disposent plus des moyens de mettre en œuvre leurs missions de service public. De nombreuses situations ont déjà été signalées à vos services. Elles sont très loin d'être toutes résolues et continuent d'appeler des réponses urgentes. **Nous souhaitons en faire le tour avec vous.**

Enfin, nous vous avons alerté en novembre dernier sur le manque de psychologues de l'EN. Pour rappel, les postes vacants dans les deux spécialités représentent environ un tiers des effectifs au niveau national. Dans notre académie, les secteurs pris en charge vont jusqu'à 1600 élèves alors que, pour rappel, le taux de prise en charge dans les autres pays européens est d'un psychologue pour 800 élèves.

L'annonce de 210 postes au concours en 2021, qui ne permettront pas de compenser les seuls départs à la retraite, n'a fait qu'accroître notre désarroi :

Dans le premier degré, la situation se dégrade : le nombre de postes vacants après mouvement augmente chaque année et les personnels en arrêt maladie ne sont pas remplacés. Faute de psychologues de l'EN formés et ancrés dans leur secteur sur la durée, le recrutement de psychologues contractuels peut être une réponse transitoire, à la condition qu'ils/elles puissent bénéficier de formation et d'échanges réguliers avec leurs collègues.

Dans le second degré, où les effectifs en collège et lycée sont en hausse, le nombre de postes vacants de psychologues EDO est tel que la spécialité semble menacée d'extinction, alors même qu'on leur demande d'être sur tous les fronts.

Là encore, le recours aux contractuels doit être assorti de formation pour ces personnels mais aussi pour les équipes qui les accueillent, surtout dans les CIO où le nombre de contractuels dépasse celui des titulaires. Le temps passé à l'accompagnement et à l'encadrement des nouveaux contractuels doit être pris en compte.

Dans l'immédiat, il faut a minima que tous les moyens attribués par le ministère aux emplois de PsyEN soient bien destinés sur le terrain à des emplois de PsyEN, sur leurs missions statutaires. Nous avons interrogé nos collègues des CIO et autres services d'orientation de l'académie d'Amiens, et notre décompte n'atteint pas le nombre de 150 ETP de PsyEN EDO annoncé par le ministère (CTM de septembre 2020). **Nous souhaiterions disposer d'un bilan précis de la répartition des postes et BMP de PsyEN EDO dans l'académie d'Amiens.**

Sur ces 4 points, nous sollicitons, Monsieur le Recteur, une audience avec vous dans les meilleurs délais, afin d'améliorer le service rendu aux élèves, aux familles et aux équipes de notre académie.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Catherine Bas, Pascale Boussu, Karine Carpentier, Catherine Méry, Véronique Morel, Annie Noncé, représentantes élues SNES-FSU & SNUipp-FSU des Psychologues de l'Éducation nationale

Jessica Campain, co-secrétaire académique du SNES-FSU

Haydée Leblanc, co-secrétaire départementale du SNUipp-FSU 80

Pierre Ripart, secrétaire départemental du SNUipp-FSU 60